

Les 1300 jeux du festival Ludesco sont désormais accessibles sept jours sur sept dans le plus grand bar à jeux de Suisse, établi à l'Ancien Manège de La Chaux-de-Fonds. Reportage

L'Amuse-Bar sort le grand jeu

JULIE JEANNET

La Chaux-de-Fonds ▶ Alors que la neige ramène un semblant de normalité, le froid et la curiosité attirent les Chaux-de-Fonnières à l'Ancien Manège. Des enfants se pressent dans l'élégante cour, coiffée d'un toit de verre et décorée de marbre en trompe-l'œil. Quelques familles poussent pour la première fois les portes de l'Amuse-Bar qui a investi lundi les locaux du Manège du terroir.

Désormais ce petit bijou du patrimoine n'attire plus seulement les fervents d'histoire et d'architecture mais également les joueuses et joueurs en tout genre. Ce lieu de rencontres ludique et d'évasion a été imaginé par trois membres du comité de Ludesco. Contraction de «ludique» et «UNESCO», ce festival annuel investit les lieux inscrits au patrimoine pour les transformer en terrain de jeux l'espace d'un week-end depuis treize ans. Avec sa collection de 1300 jeux, prêts par la manifestation, l'Amuse-Bar peut désormais se targuer d'être le plus grand bar à jeux de Suisse.

Bille en tête

«Ce pari est un peu dingue», confie Vanessa Thomann-Rechik, l'une des cofondatrices. «Nous avons obtenu les clés du lieu le 22 décembre, organisé un souper d'entreprise le soir même, puis mis sur pied une soirée du Nouvel an, avant d'ouvrir aujourd'hui», raconte cette passionnée. «Rien n'aurait été possible sans l'aide de nombreux et nombreuses bénévoles.» Lors du coup de feu, la cofondatrice, pédopsychiatre de formation, reste calme malgré l'effervescence qui envahit le bar. Alors qu'une équipe s'active en cuisine, un animateur se familiarise avec le système de classement. Jeux de plateau, d'ambiance, de stratégie, d'adresse, de lettres, de dés, de cartes, le choix est vertigineux. Ils sont organisés par durée et par nombre de joueur-ses dans une imposante bibliothèque en bois.

Une jeune femme, sa mère et un bébé sont les premières à s'installer à l'une des nombreuses longues tables de bois. D'autres membres de la famille les rejoignent et ils se lancent dans le jeu de plateau L'île des chats. «Je suis tombée dans la marmite des jeux depuis toute petite. Nous avons donc décidé de venir jouer en famille dès l'ouverture», témoigne Morgane Baillod.



La famille Grüning tenait à être présente lors de la première ouverture lundi de L'Amuse-Bar. L'établissement héberge quelques 1300 jeux, ce qui en fait le plus grand bar à jeux en Suisse. DAMIEN BERNEY

Son frère, également impliqué dans Ludesco, officie comme animateur à l'Amuse-Bar. Loïc Grünig, en connaît un rayon, car il organise des soirées jeux depuis 2006. «J'adore toujours Diplomatie, ce jeu des années 1950 est une simulation historique et un jeu de négociation. On dirige un pays dans l'Europe du début du XX^e siècle. La légende raconte que les Kennedy y jouaient en famille», raconte-t-il. Parmi les jeux plus récents, il recommande Terraforming Mars, les joueurs et joueuses ont pour mission de rendre la Planète rouge habitable en y augmentant la température, le niveau d'oxygène et la part d'eau.

Taper le carton

Dans une petite salle attenante, au bar, une dizaine d'enfants essaient de démasquer les loups-garous dans le jeu du même nom. Plus loin, un homme s'est installé à une petite table avec sa fille

de 16 mois pour laquelle il a trouvé des figurines en plastique. Une retraitée les rejoint. «Je suis une fervente de cartes: le tarot, la belote, le chibre», s'exclame Nicole Jaquet-Henri. «J'aime venir à Ludesco, on y rencontre des gens de toutes les générations, c'est très convivial. J'espère vivre la même chose ici.»

Vanessa Thomann-Rechik

Le projet aurait dû voir le jour dans un autre bâtiment en avril 2022, mais l'opposition du financier d'un bar voisin avait fait patiner le projet. La proposition de la gérante du restaurant le Manège du terroir qui cherchait à remettre son établissement est tombée à pic. «Nous étions un peu découragés, mais au final, c'est beaucoup mieux ici, ce lieu est magique», commente Vanessa Thomann-Rechik.

Grâce à sa gigantesque collection, l'Amuse-Bar espère tirer son épingle du jeu. Il est également possible d'y manger un morceau et d'acheter des produits du terroir. Une *escape room*

devrait bientôt investir une salle attenante. Le bar sera ouvert sept jours sur sept. Il compte actuellement une dizaine d'extras ainsi qu'une grosse poignée de bénévoles.

Plusieurs collaborations sont d'ores et déjà établies afin d'accueillir des membres de Pro Senectute et d'Antenne Handicap à l'Amuse-Bar. Un partenariat avec la Ville de La Chaux-de-Fonds permettra d'y organiser des activités du passeport vacances. «L'engouement pour notre concept fait chaud au cœur. L'an dernier, une campagne de financement participatif nous a permis d'obtenir plus de 43 000 francs.»

L'initiative reste un coup de poker dans un contexte incertain. «Nous allons tâtonner au mois de janvier pour tester notre fonctionnement et regarder si nous couvrons nos charges», avoue la cofondatrice, cartes sur table. I

Les horaires, la carte et le catalogue de jeux sont disponibles sur www.lamusebar.ch

BIENNE

NATASHA PITTET SUCCÈDE À SILVIA STEIDLE

Les libéraux-radicaux biennois ont désigné lundi soir la conseillère de Ville Natasha Pittet pour succéder à Silvia Steidle qui a démissionné de l'exécutif municipal en décembre. Favorite, la politicienne francophone du Parti radical romand doit prendre ses nouvelles fonctions le 1^{er} avril. Si 3000 citoyens contestent le choix de Natasha Pittet, une élection sera ouverte à tous, scénario jugé peu probable. Agée de 54 ans, Natasha Pittet est membre du Conseil de Ville depuis 2012 et a présidé la commission de gestion. Docteure en droit, elle doit succéder à Silvia Steidle à la tête de la direction des finances. Son arrivée annoncée au Conseil municipal permet de conserver l'actuelle composition linguistique avec deux francophones et trois germanophones. Les femmes restent aussi majoritaires.

ATS

Procédure pénale classée à Fribourg

Affaire Piller ▶ Le Ministère public fribourgeois classe la procédure pénale contre Damien Piller et une ancienne directrice de Migros Neuchâtel-Fribourg (MNF). L'affaire, qui concerne la construction des deux magasins, remonte à 2019 et aux dénonciations déposées par le géant orange. «L'affaire revêt un caractère exclusivement civil», a indiqué mardi le Ministère public (MP). Contacté par Keystone-ATS, le procureur général Fabien Gasser a évoqué une affaire qui a impliqué du temps certes, mais qui s'est révélée relativement simple.

D'après le procureur général, pour reprocher à Damien Piller une gestion déloyale, il aurait fallu que l'homme d'affaires «bénéficie à tout le moins de la complicité de la directrice, dans la mesure où il n'était pas habilité, en tant que président de l'administration, à engager la coopérative MNF sur les conventions litigieuses». «C'est la direction qui a signé les différents contrats et autorisé les versements contestés», détaille le MP fribourgeois dans son communiqué. «Or, l'instruction n'a pas permis de mettre en évidence l'implication illicite

de la directrice, voire d'un autre membre influent de la direction.»

L'instruction a établi que «les conventions litigieuses, préparées certes par Damien Piller, avaient été soumises sous forme de projet à plusieurs membres de la direction de MNF et n'avaient fait l'objet d'aucune remarque». Il s'est avéré au final que peu de contrôles avaient été effectués, et «superficiellement». Pour classer l'affaire, le MP a considéré que «Damien Piller ne disposait pas d'un pouvoir de gestion autonome permettant de retenir la gestion déloyale, qu'il n'avait pas instigué l'ex-directrice à agir de manière frauduleuse et qu'il n'y avait eu aucun édifice de mensonges astucieux permettant d'envisager l'escroquerie». C'est pourquoi Fabien Gasser laisse finalement «le soin aux tribunaux civils de déterminer si les conventions ont été au seul avantage de Damien Piller ou si elles ont eu une contrepartie pour Migros».

Les dénonciations, déposées par la Fédération des coopératives Migros et MNF, étaient fondées sur d'importants travaux d'analyse préalables confiés

à une étude d'avocats et une entreprise d'audit. Elles se référaient à deux chantiers concernant des succursales dont Migros est locataire, à Belfaux et à La Roche (FR). Le premier était conduit par Anura, société en mains de Damien Piller, et le second par Constructor, entreprise cédée à Damien Piller quelques mois après la fin des travaux. Migros a conclu une convention avec chacune des entités, laquelle l'obligeait à verser aux cocontractants un montant de 800 000 francs. Le montant était à verser à titre de «participation à la réalisation des différentes infrastructures qui doivent être construites pour accueillir Migros». Les sociétés cocontractantes s'engageaient pour leur part à respecter «rigoureusement» le descriptif technique qui définit l'état dans lequel les locaux doivent être mis à la disposition de Migros et à prendre à leur charge les travaux mentionnés sous «travaux à charge du bailleur».

L'ordonnance de classement rendue à l'encontre de Damien Piller n'est pas définitive. Elle peut faire l'objet d'un recours auprès de la Chambre pénale du Tribunal cantonal. **ATS**